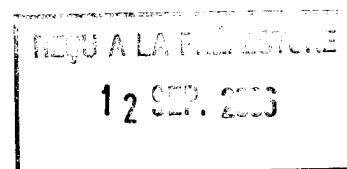


N° CP 6^e/102-06
Séance du - 8 SEP. 2006



**CONSTRUCTION NEUVE, RENOVATION OU EXTENSION DE BATIMENT
EXISTANT DANS LE CADRE DU PLAN DE MODERNISATION DES BATIMENTS
D'ELEVAGE (PMBE)**

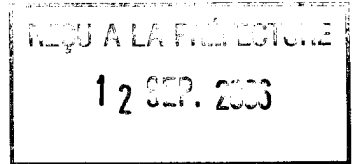
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport au budget primitif 2005 n° 2005/1-6°/06 du 10 décembre 2004 relatif à l'agriculture,
- VU le rapport DM1 2005 n° 2005/III - 6è/13 du 24 juin 2005 relatif au positionnement du Département concernant le « Plan Bâtiment » Etat,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3°/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général


APRES EN AVOIR DELIBERE

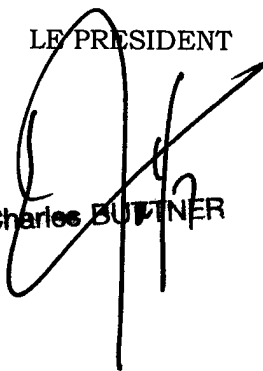
- ❖ accorde un total de subvention de 146.251,41 € pour la construction, rénovation ou l'extension de bâtiment existant dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE), aux exploitants ci-dessous :
 - EARL du STAUFFEN à WIHR AU VAL 19.990 €
 - EARL FREYBURGER Christian à TRAUBACH LE BAS 11.459,88 €
 - EARL KOEHLER à RANSPACH LE HAUT 11.997 €

- EARL MULLER Hubert à LIEBENSCHWILLER 11.997 €
- GAEC DES TOURTERELLES à BERNWILLER 13.500 €
- GAEC GUTZWILLER à MICHELBAACH LE HAUT 11.997 €
- GAEC KIPPELEN à KIRCHBERG 15.330 €
- GAEC LEY-MUNCK à GOMMERSDORF 26.001 € (convention jointe)
- GAEC LEY-MUNCK à GOMMERSDORF (surplafond aménagement des abords) 449.03 €
- GAEC MILKING FARM à BRECHAUMONT 11.997 €
- M. RIMELEN Jean-Claude à SCHWEIGHOUSE PRES THANN 11.533,50 €



- ❖ autorise le Président du Conseil Général du Haut-Rhin à signer les deux conventions jointes en annexe concernant le GAEC LEY-MUNCK de Gommersdorf et l'EARL DU STAUFFEN à Wihr Au Val.

Acte certifié exécutoire
 Réception par le Préfet 1.2 SEP... 2006
 Publication 1.5 SEP... 2006
 Pour le Président du Conseil Général
 et par délégation

 Ludovik LIONS

LE PRÉSIDENT

 Charles BOUTNER

Adopté
voix contre
abstentions